

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

306929

N° PIÈCE 1 N° FEUILLET 1

COMPAGNIE de

UNITE Brigade de

CODE UNITÉ 00155 PROCÈS-VERBAL N° 593/1984 / 19

D' ENQUETE PRELIMINAIRE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

- OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIÉS (O.V.N.I.) - Référence CM N° 32600 MA/GEND.T.DU 2.8.1968.

- Affaire D - D M - Témoins visuel d'une apparition dans le ciel d'une leur orangé non identifiable .

NOUS SOUSSIGNÉ(S) V _____, M _____ - L _____, J _____ - N _____ - Gendarmes-APJ-

VU L'ES) ARTICLE(S) 20 et 75 du C.P.P.

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR vingt huit septembre mil neuf cent quatre-vingt quatre à vingt heures quarante cinq, nous sommes appelés téléphoniquement par Madame D C demeurant Rue _____ à _____ de ce qu'elle a été témoin visuel d'une apparition dans le ciel de _____ à vingt heures trente d'une leur orangée non identifiable. Cette personne nous précise que quatre autres personnes du voisinage ont été témoins également du même fait.

Madame D _____ manifeste notre intervention afin qu'une enquête soit diligentée par nos services pour l'authentification éventuelle de ce phénomène..

Immédiatement, nous nous transportons sur les lieux.

- E N Q U E T E -

1°-LIEU/ A notre arrivée sur les lieux à vingt et une heures, nous sommes reçus par notre interlocutrice accompagnée de quatre autres témoins. Ceux-ci portent à notre connaissance qu'une même apparition s'est produite à vingt heures cinquante sous une forme sensiblement identique et de même couleur orangée.

Les habitations de Mrs et Mmes D _____ - D M _____ sont implantées à la sortie Sud de la localité de C _____. La façade des habitats est exposée

2° CONSTATATIONS/ Avant notre mise en place, nous avions muni notre appareil photographique du filtre spécial propre à ce type de prises de vues.

A notre tour, nous avons observé le ciel en compagnie des familles D _____ et D M _____ pendant une heure environ depuis l'emplacement initial, c'est à dire, du pas de porte situé en façade des habitations en regardant dans la direction de _____. Cette action s'est avérée vaine.

3°- MESURES PRISES / Nous avons invité chaque personne témoin des faits à se présenter à nos services munie d'un descriptif " Forme et caractéristique " de l'objet supposé aperçu.

Nous rendons compte de ces faits à notre Commandant de Compagnie, lequel nous prescrit de procéder à l'enquête des faits exposés.

Nous nous mettons en rapport avec le Commissariat de Police de _____ afin de leur demander s'ils ont eu des appels concernant de tels faits sur notre circonscription. Aucun fait similaire n'est porté à notre connaissance.

Nous nous mettons en liaison avec le service météorologique national de _____ afin de leur demander si des ballons sondes ont été lâchés sur notre circonscription. Ce service nous fait savoir par la négative le résultat de notre demande.

4°- ENQUETE / Le 29 septembre 1984, nous procédons aux auditions des personnes ci-après nommées témoins des faits.

...../.....

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/>	1 Mr le Commissaire de la République à _____	DATE DE CLOTURE le 28.10.1984	VU ET TRANSMIS PAR COMMANDANT D'UNITE
	<input type="checkbox"/>	1 Mr le Procureur de la République à		
	<input type="checkbox"/>	1 Mr le Général, Commandant la Région Aérienne à _____	SIGNATURE ET CACHET	
	<input type="checkbox"/>	2 Mr le Ministre de la Défense-Direction Générale de la Gendarmerie à		
	<input type="checkbox"/>	1 AUX ARCHIVES de la Gendarmerie à		

Le 29 septembre 1984, à 14 heures 15⁰, nous précétons à l'audition de Madame D , C , notre interlocutrice. Celle-ci nous déclare que sa voisine Madame D M J se rendant chez elle avait vu dans le ciel de une lueur orange non identifiable ayant une forme d'un ballon de rugby. Ces faits se passaient vers 20 heures 30 la veille. Aussitôt Madame D est sortie de chez elle et a aperçu également cet étrange objet et lueur. Les deux femmes ont fait appel à leurs époux et enfant. Dix minutes plus tard le même fait s'est reproduit dans le ciel. Ne pouvant s'expliquer sur cette lueur et phénomène, Madame D a fait appel à nos services. (Audition de Mme D plus croquis de l'évolution de cette lueur orangée jointe. Pièce N° 2).

Le 29 septembre 1984, à 14 heures 20⁰, nous précétons à l'audition de Monsieur D . Celui-ci nous confirme les dires de son épouse et avoir vu également cette lueur orange à deux reprises . Cette personne joint à sa déclaration un croquis avec évolution de la lueur vu dans le ciel de (Pièce N° 3).

Le 2 octobre 1984, à 17 heures 40⁰, nous précétons à l'audition de Madame I M , premier témoin des faits. Celle-ci a aperçu cette lueur en se rendant chez sa voisine Madame D . Aussitôt qu'elle a vu cette lueur bouger dans le ciel, elle a fait appel à sa fille ainsi qu'à son mari qui se trouvait chez la famille D . Madame D M a été témoin également des deux apparitions, celle-ci joint à sa déclaration un croquis des faits. (Pièce N° 4)

Le 2 octobre 1984, à 17 heures 45⁰, nous précétons à l'audition de Monsieur I M , V . Celui-ci nous déclare que son épouse a vu dans le ciel un objet bizarre de couleur orange. En présence de la famille D , il a vu cette lueur se déplacer lentement en diminuant de volume. N'ayant pas prêté vraiment attention à ce phénomène, cette personne ne peut nous dessiner cette lueur. Il nous décrit que cet objet se composait de deux masses identiques sans plus de précision. (Pièce N° 5).

Le 2 octobre 1984, à 17 heures 25⁰, nous précétons à l'audition de Mademoiselle D M . Celle-ci nous déclare avoir été appelée par sa mère du phénomène qu'elle venait de voir dans le ciel. Mademoiselle a été témoin comme sa mère des deux apparitions et nous dessine l'évolution de cette lueur orangée. (Pièce N° 6).

-CLOTURE DU PROCES-VERBAL-

DESTINATIONS DES EXPEDITIONS/

- La première : A Monsieur le Commissaire de la République à .
- La deuxième : A Monsieur le Procureur de la République à .
- La troisième: Au Général Commandant la 2^{ème} Région Aérienne à .
- La quatrième et cinquième: Au ministre de la Défense. Direction Générale de la Gendarmerie Nationale-Bureau emploi- renseignements-Section opérations à _____.
- La sixième: Aux archives.

Fait et clos à , le 27 octobre 1984

Les gendarmes Enquêteurs:

62690348

GROUPEMENT

COMPAGNIE SUSSERAPPOIX

UNITÉ

P.V N° 593 / 19 84

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

96305029

PERSONNE ENTENDUE

P, C épouse D

RÉFÉRENCES

CE JOUR vingt neuf septembre mil neuf cent quatre vingt quatre à quatorze heures
NOUS SOUSSIGNÉ(S), quinze :

L, J -N, Gendarme, Agent de Police Judiciaire

VU LES ARTICLES 20 et 75 - - - - - DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

au bureau de la brigade entendons :

P, C épouse D, ans, Institutrice, demeurant
Rue à, née le à
fille de J et de T, E, Mariée 1 enfant,
de nationalité française qui nous déclare à quatorze heures cinq :

"" Le 28 Septembre 1984 vers 20 heures 30, ma voisine Mme D -M,
demeurant au N de la Rue à - est venue
frapper à la porte de mon domicile en me disant " Venez-vite voir il y
à un drôle d'objet dans le ciel". Immédiatement, je suis sortie, accom-
pagnée de mon mari. J'ai remarqué effectivement une lueur orangée dans le
ciel, par rapport à mon domicile. Cette lueur représentait
deux formes distinctes " type losange" en réalité la forme d'un ballon
de rugby. - - - - -

"" J'ai observé cette chose pendant un laps de 45 secondes. Au départ
cette forme restait fixe puis à un certain moment la partie inférieure
se relevait pour se dissimuler derrière la partie supérieure, puis elle
s'est voilée dans la pénombre. - - - - -

"" Dix minutes plus tard, ce même objet a reparu au même endroit dans le
ciel, j'ai distingué cette fois la partie supérieure puis la partie in-
férieure. L'on aurait dit que la partie inférieure allait s'accrocher à
la base de la partie supérieure. - - - - -

"" J'ai prévenu vos services à ce moment et n'ai plus rien vu. - - - - -

"" A 20 heures 50, j'ai à nouveau vu cette même lueur dans le ciel,
d'un endroit différent, en m'éloignant de 50 mètres environ de la maison
sur la gauche, ce pendant une trentaine de secondes. Je n'ai plus vu,
jusqu'à votre arrivée. - - - - -

"" D'après moi, à chaque fois que j'ai vu apparaître cette chose dans
ciel elle se trouvait à une distance d'une vingtaine de kilomètres de mon
domicile. Cela représentait à cette distance, une forme de 4 centimètres
de grandeur. - - - - -

"" C'est la première fois pour ma part que j'ai été témoin d'un tel phéno-
mène.

"" Je vous dessine les diverses phases successives de ce phénomène pour
joindre au présent dossier. - - - - -

"" Personnellement, je n'ai aucune idée sur la présente chose qui s'est
produite. - - - - -

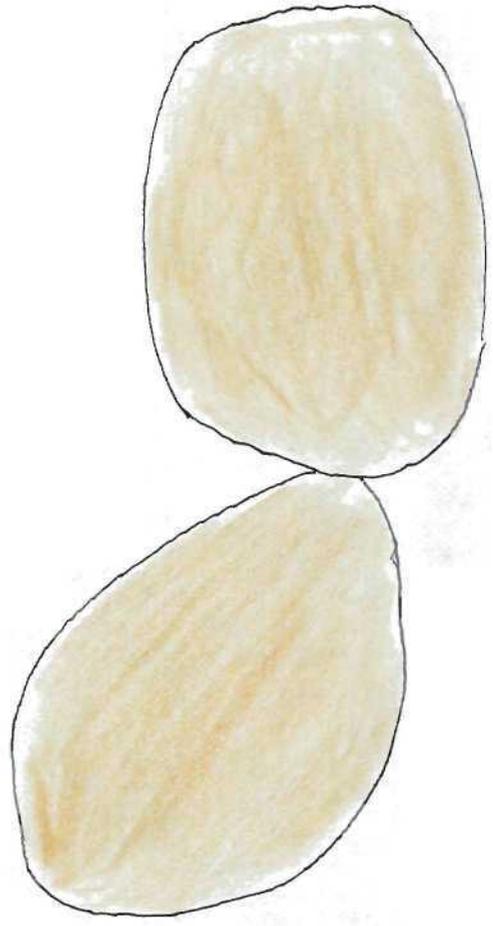
"" Je n'ai plus rien à ajouter. - - - - -

"" Le 29 Septembre 1984 à quinze heures dix. - - - - -

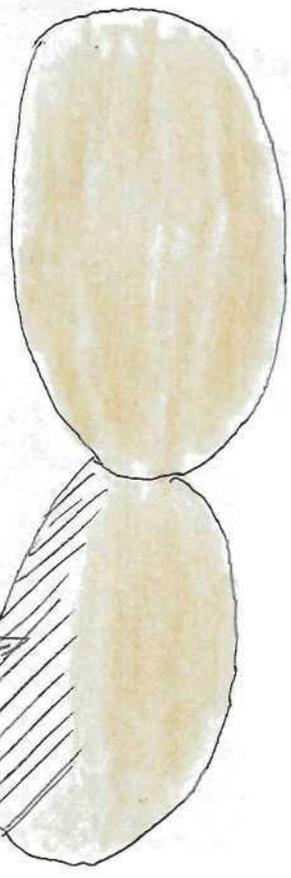
"" Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai
rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

20^h 30

84306858

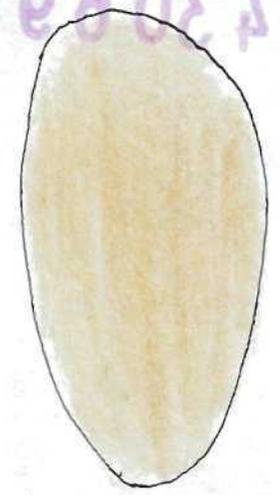


4^{es} Jue



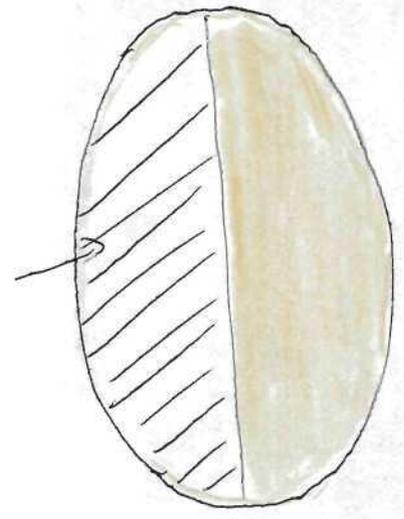
partie
cachée

8^{ème} Jue

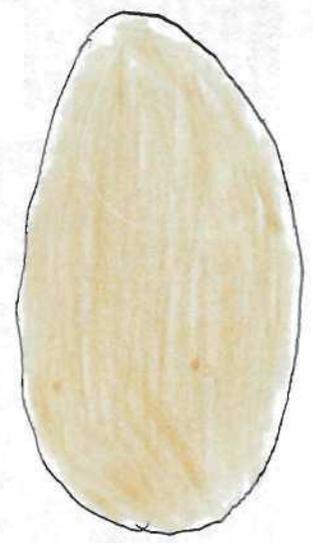


3^{ème} Jue

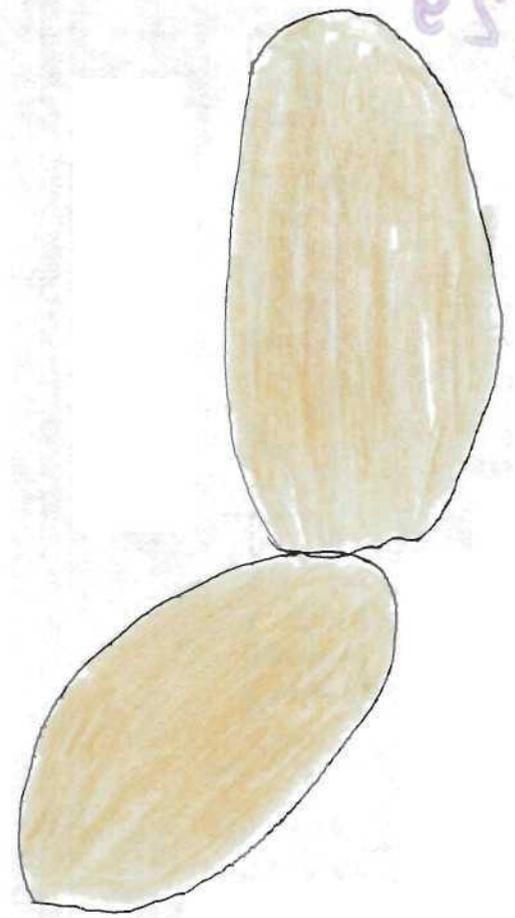
partie
cachée



1^{ère} vue

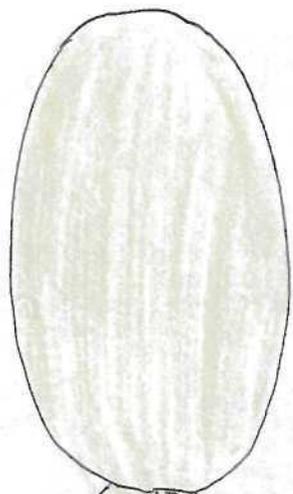


2^{ème} vue

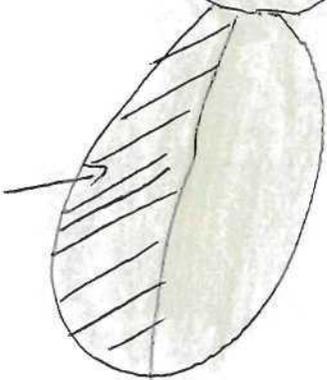


3^{ème} vue

20^h 40 (2^{ème} feuille)



partie
cachée



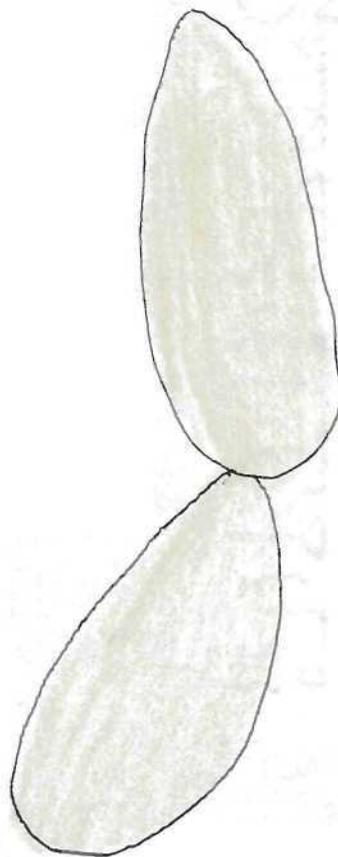
4^{ème} Vue



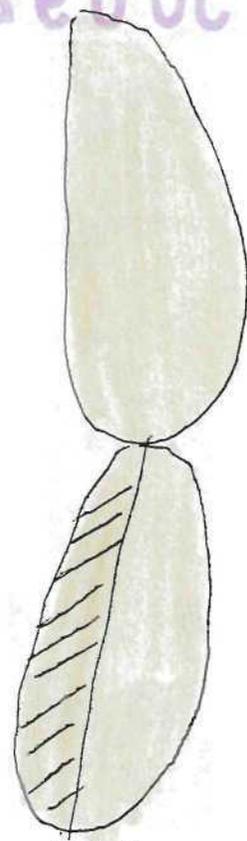
5^{ème} Vue

20^h 40

20^h 40



1^{ère} Vue

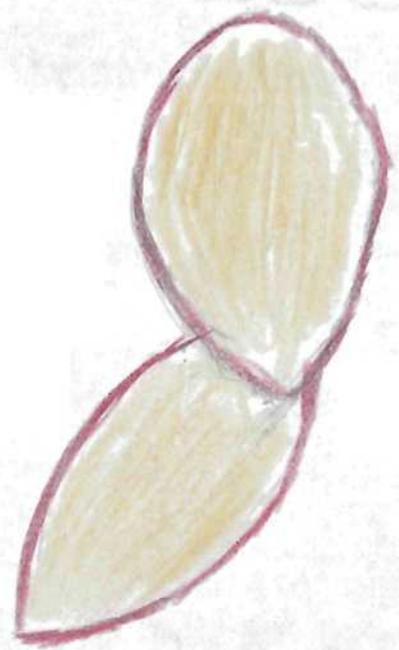


2^{ème} Vue



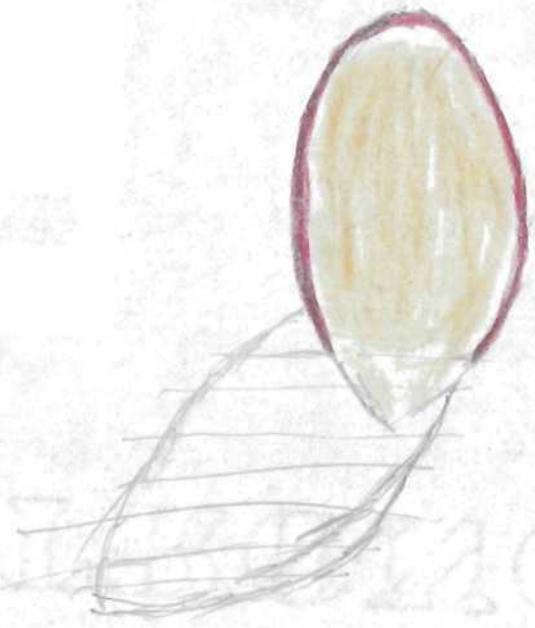
3^{ème} Vue

Premiere vue a 80H30
ensemble couleur orange.

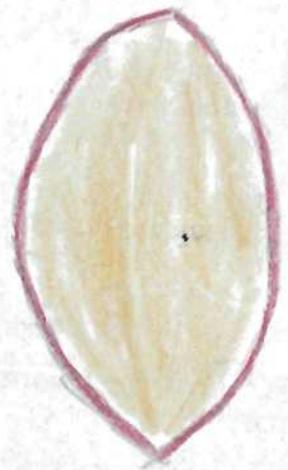


2^{de} vue 80H40

Partie hachure couleur sombre
Disparaitissant petit a petit



3^{de} l'issue disposition totale
terminute apres faits identiques
et derniere forme ou



ES000548

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

84306929

GROUPEMENT

COMPAGNIE D'ESCRADON

UNITÉ

P.V N° / 19

PERSONNE ENTENDUE

C, J, ép. D - M

RÉFÉRENCES

CE JOUR Deux Octobre mil neuf cent quatre vingt quatre , à dix sept heures
NOUS SOUSSIGNÉ(S), quarante , au bureau de la brigade

L, J, -M, Gendarme, A gent de police judiciaire

VU LES ARTICLES 20 et 75 - - - - - DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,
entendons :

C, J, ép. D -M, ans, Employée de bureau, demeu-
rant Chemin
à
M -L, Mariée 2 enfants, de nationalité française
qui nous déclare à 17 heures 45 : - - - - -

" Le 28 Septembre 1984 vers 20 heures 25, alors que je me rendais chez
mon voisin D pour chercher mon mari, j'ai remarqué dans le
ciel en direction de une lueur ~~xxxxxxx~~ de couleur, rouge
orangée, en forme de huit, à une vingtaine de kilomètres. Cette lueur
représentait une grandeur d'environ 50 centimètres de hauteur. Cette lueur
était fixe dans le ciel. C'est lorsque elle s'est mise à bouger que j'ai
appelé ma fille v. âgée de 16 ans. - - - - -

" La partie supérieure de ce 8 que représentait cette chose restait
fixe, alors que la partie inférieure se déplaçait dans le sens des aiguil-
les d'une montre tout en se déformant et en se détachant. La partie infé-
rieure contournait la partie supérieure pour la rejoindre, et formait
une boule plus ou moins difforme. C'est en disparaissant qu'elle prenait
une forme régulière et ronde pour terminer en un point blanc, comme une
étoile. - - - - -

" Une dizaine de minutes plus tard, cette chose est à nouveau réapparue
dans le ciel, au même endroit, sous la forme d'un point, pour grossir
d'une dizaine de centimètres, s'allongeant horizontalement puis une au-
tre partie identique s'est présentée verticalement. Cette apparition a
été très brève, de deux minutes environ, puis ont disparu toutes deux
sous cette forme. La couleur rouge orangée était la même que lors de la
première apparition. - - - - -

" Je vous fournis des dessins représentant les diverses phases de ce
que j'ai pu remarquer. - - - - -

" C'est la première fois que je suis témoin oculaire d'un tel phénomène.

" Je ne vois plus rien à vous dire. - - - - -

" Le 2 Octobre 1984 à 18 heures 15. - - - - -

" Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et
n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. - - - - -

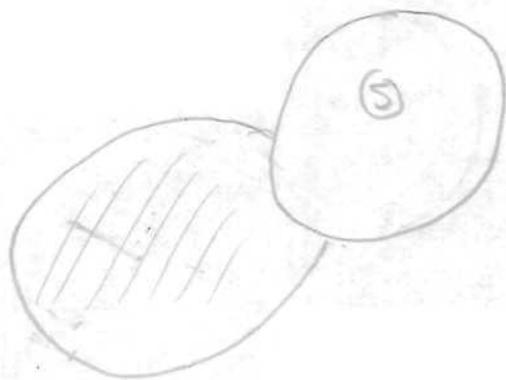
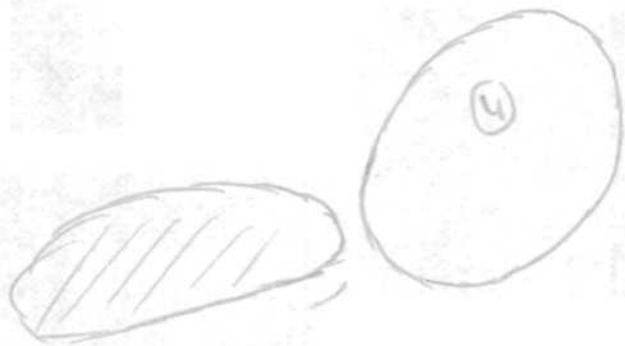
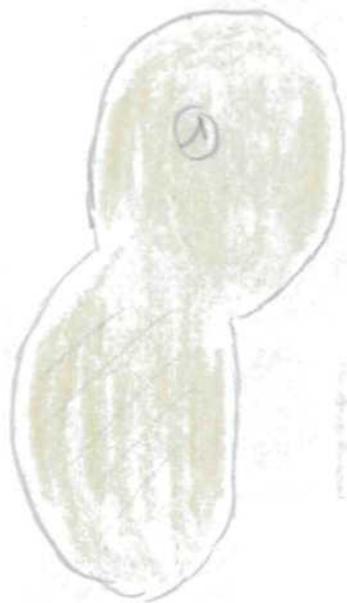
La personne entendue

L.A.P.J.

1)

VUE le 28.09.84. ENTRE 20H 25 et 20H 45

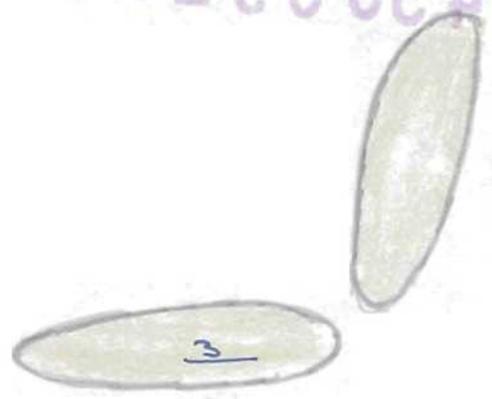
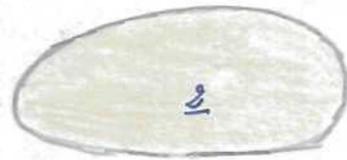
84302058



puis disparition Jusque la grosseur d'une étoile

2)

REAPARITION quelques minutes plus tard



- puis disparition sur le 3^e signe

84300050

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

DE

COMPAGNIE

DE

UNITÉ

BRIGADE DE

P.V N° / 19 84

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

94306929

PERSONNE
ENTENDUE

D M V

RÉFÉRENCES

CE JOUR Deux octobre mil neuf cent quatre vingt quatre à dix sept heures
NOUS SOUSSIGNÉ(S), quarante cinq

V B D , Gendarme, Agent de Police Judiciaire

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

au bureau de notre brigade, entendons à dix sept heures cinquante :

D M , V , âgé de ans, contremaitre, demeurant
Chemin de à , né le
, fils de A et de M F ,
marié, 2 enfants, de nationalité italienne, qui nous déclare à 17 heures
55 :

Je suis domicilié au Chemin à .
Le vendredi 28 septembre 1984 vers 20 heures 30, je me trouvais chez
mes voisins, au numéro de la rue, Monsieur et Madame D .
Mon épouse est alors entrée précipitamment et a déclaré avoir aperçu un
objet bizarre dans le ciel. Accompagné de mon épouse et de monsieur et
Madame D , je suis alors sorti de l'habitation et ai alors
effectivement aperçu dans le ciel un objet de couleur orangée, vers la
direction , à une distance d'environ 20 kilomètres de mon
domicile. - - - - -
J'ai bien observé cet objet pendant à peu près trois minutes. Il était
de forme ovale et se déplaçait très lentement. J'ai remarqué que plus il
se déplaçait, plus il diminuait de volume. - - - - -
En fait, cet objet était composé de deux masses identiques, de la même
couleur. Etant donné l'obscurité, ces deux masses se détachaient bien
du ciel. - - - - -
Pour ma part, je n'ai pas prêté vraiment attention à ce que je venais
de voir. Je n'avais aucune idée sur la provenance de cet engin. - - - - -
Je suis donc aussitôt rentré chez moi, sans me préoccuper davantage de
l'objet. C'est pourquoi, je ne peux vous donner plus de détail sur cette
affaire. - - - - -
C'est la première fois qu'une telle vision m'est apparue.

A , le 2 octobre 1984 à 18 heures 10.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai
rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'A.P.J/.

GROUPEMENT

COMPAGNIE ~~XXXXXXXXXX~~

UNITÉ

P.V N° / 19

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

Q.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

84306929

PERSONNE ENTENDUE

D - M , V

RÉFÉRENCES

CE JOUR Deux Octobre mil neuf cent quatre vingt quatre , à dix huit heures
NOUS SOUSSIGNÉ(S), vingt cinq , au bureau de la brigade

L , J -N , Gendarme, Agent de police judiciaire ;

VU LES ARTICLES 20 et 75 - - - - - DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES , AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,
entendons :

I -M , V , ans , Etudiante , demeurant Chemin
à , née
fille de ~~XXXXXXXXXX~~ V et de C , J , Célibataire
de nationalité française qui nous déclare à 18 heures 30 : - - -

" Le 28 Septembre 1984 , alors que je me trouvais à l'intérieur du
domicile , vers 20 heures 30 j'ai été appelée par ma mère qui me disait
voir un objet non identifié dans le ciel. Aussitôt j'ai accouru et j'ai
aperçu dans le ciel , en direction de , à une distance d'une
vingtaine de kilomètres , deux lueurs de couleur rouge orangée de 6
centimètres chacune X 3 centimètres. Elles représentaient toutes deux
la forme d'un ballon de rugby. Ces formes se sont rejointes pour for-
mer un huit. La partie supérieure est restée fixe alors que la partie
inférieure s'est mise à pivoter dans le sens des aiguilles d'une montre
pour terminer sous la forme d'une boule, d'une dizaine de centimètres
de diamètre. Puis elle a disparu progressivement dans le ciel. Ce phéno-
mène a duré dix minutes environ. - - - - -

" Cinq minutes plus tard , j'ai de nouveau revu un rond dans le ciel
sous la même couleur , sensiblement identique au précédent à un endroit
différent dans le ciel une dizaine de mètres sur la gauche par rapport
à la fois précédente. Ce rond progressivement prenait la forme ovale
pour disparaître petit à petit sous cette forme. Ce phénomène fut très
bref , de 3 minutes environ. - - - - -

" C'est vraiment la première fois de ma vie que je remarque une telle
chose. - - - - -

" Je vous fournis des dessins représentant les diverses phases que
j'ai pu observer. - - - - -

" Je ne vois plus rien à vous dire - - - - -

" Le 2 Octobre 1984 à 18 heures 50 . - - - - -

" Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus , j'y persiste et
n'ai rien à y changer , à y ajouter ou à y retrancher. - - - - -

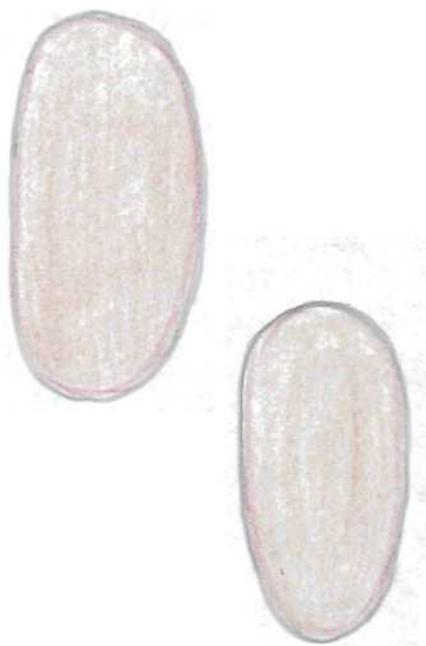
La personne entendue. L'A.P.J / /

① Vue entre 20h 30 et 20h 45, le Vendredi 28 Septembre 1974.

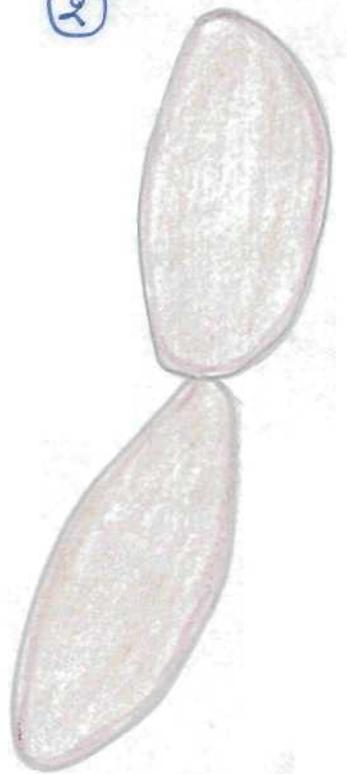
expérimental 130317

84302548

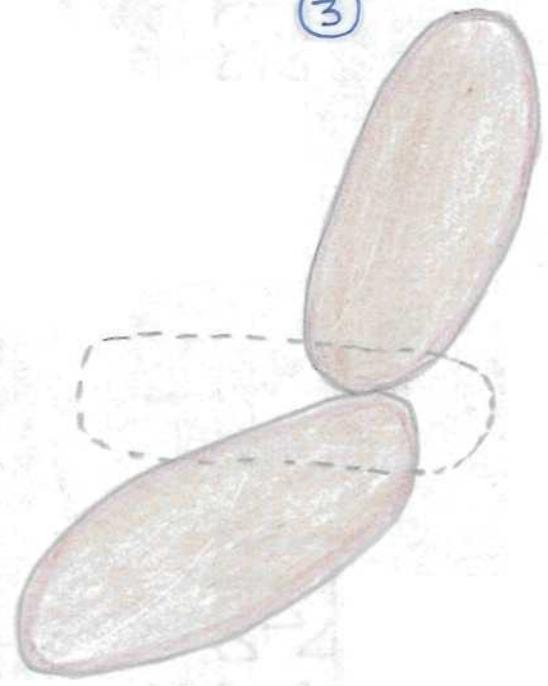
①



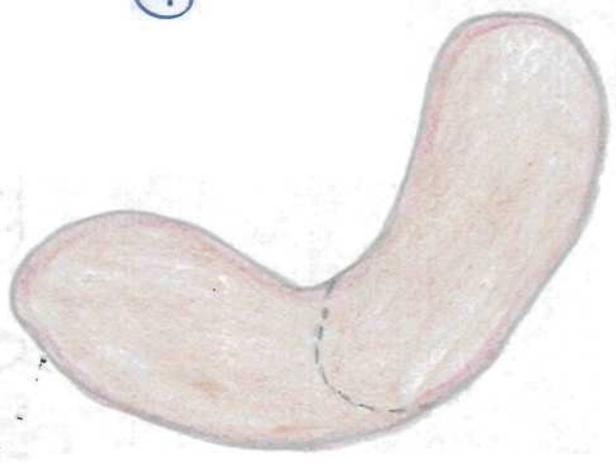
②



③



④



⑤



⑥



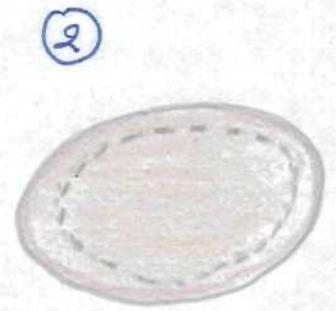
dégradation de la couleur.

Diminution et disparition.

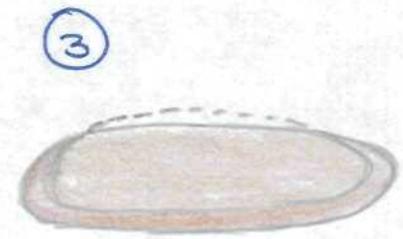
②

84302258

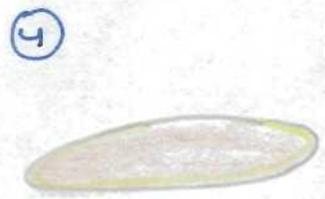
Répartition
5 minutes
plus tard.



forme Ronde



Forme Ovale
et plate.



Disparition.